



Le 3 mars 2006

Fax : n° 01 40 81 24 05  
Tél. : n° 01 40 81 24 00  
E-MAIL : [CFDT.Syndicat@i-carre.net](mailto:CFDT.Syndicat@i-carre.net)  
30 passage de l'Arche - 92055 PARIS CEDEX

**Le 7 mars,**

**un seul mot d'ordre :**

**retrait du CPE !**

- Le Contrat Première Embauche, c'est encore plus d'embûches pour accéder à un emploi stable. C'est avec le Contrat de Nouvelle Embauche un pas de plus vers le démantèlement du droit du travail.
- Le CPE est un contrat inacceptable :
  - il permet de licencier à tout moment sans motif
  - il impose une période d'essai, donc d'incertitude, de 24 mois
  - il instaure une discrimination par l'âge
  - il ne donne aucune garantie de déboucher sur un emploi stable
- Aujourd'hui, les  $\frac{3}{4}$  des embauches de salariés de moins de 26 ans se font en CDD ou en Intérim, le reste en CDI. Ceux qui pouvaient espérer un CDI, risquent de devoir passer par la case CPE. Les autres, s'ils trouvent un emploi, n'auront pas gagné au change : pas de terme du contrat connu à l'avance, ni d'indemnité de précarité et comme pour les CCD aujourd'hui, rien n'interdit d'enchaîner les CPE. Contrairement aux affirmations du gouvernement, il ne sera pas plus facile qu'en CDD de mener des projets comme l'achat d'un véhicule, l'accès au logement.
- Les suppressions massives d'emplois dans la Fonction Publique de l'Etat, qui se sont traduits par des milliers d'effectifs en moins dans nos services, sont autant d'emplois stables en moins offerts aux jeunes qui souhaitent travailler et s'engager dans la vie.

**Les agents de l'Etat ont toutes les raisons de répondre à l'appel des organisations étudiantes et lycéennes et des organisations syndicales de salariés.**

**Salariés, jeunes, parents,  
nous sommes tous concernés.**

**Le 7 mars, allons manifester pour  
obtenir le retrait du CPE !**